

IV<sup>e</sup> Semaine forestière méditerranéenne - Barcelone

# La stratégie de développement durable des forêts et parcours en Tunisie 2015-2024

*Pour une transition vers l'économie verte*

par Youssef SAADANI

***Lors de la session « Outils et initiatives pour le développement forestier » de la 4<sup>e</sup> Semaine forestière méditerranéenne de Barcelone, deux stratégies nationales ont permis de montrer comment ces outils et initiatives peuvent être déclinés dans les orientations politiques forestières nationales.***

***Cet article présente la stratégie nationale élaborée par la Tunisie pour la période 2015 – 2024.***

***Cette stratégie, qui a fait la part belle à la concertation, aborde les problématiques du changement climatique et de la gouvernance, avec l'implication de partenaires publics et privés.***

Les données présentées dans cet article datent de 2014.

## Contexte et aperçu sur le secteur forestier et pastoral en Tunisie

La Tunisie, avec une superficie de 164 000 km<sup>2</sup>, occupe la partie orientale de la sous-région de l'Afrique du Nord et s'ouvre sur la rive Sud de la Méditerranée avec un littoral de 1300 km. Le pays, en dépit de sa petite superficie, présente une mosaïque de paysages et d'écosystèmes diversifiés constitués de forêts et parcours naturels qui s'étendent sur une superficie de l'ordre de 5,7 millions d'ha ; soit un tiers du territoire national. Les forêts et autres zones boisées occupent 8,2% du territoire du pays ; soit environ 1,3 million d'hectares dont 95% appartiennent au domaine de l'Etat sur lequel le droit d'usage des populations locales est juridiquement reconnu, alors que les terrains de parcours extensifs s'étendent sur une superficie d'environ 4,4 millions d'hectares, dont une grande partie sont des terres collectives soumises au régime forestier.

Le pays a un climat de type méditerranéen, humide à subhumide dans le Nord et sur la côte Est, semi-aride à l'intérieur et subsaharien dans le Sud. Les températures moyennes varient entre 11,4°C (décembre) et 29,3°C (juillet). Les pluies sont irrégulières et concentrées pendant la saison froide (3/4 de la pluviométrie annuelle totale) : 800 mm au Nord, et de 50 à 150 mm au Sud.



**Photo 1 :**  
Les parcours steppiques jouent un rôle fondamental dans la promotion de l'élevage.  
Photo DGF

Le secteur sylvo-pastoral renferme une importante réserve génétique animale et végétale constituée de plus de 2200 espèces végétales et 500 espèces animales, et participe, ainsi, à établir l'équilibre environnemental à travers un réseau d'aires protégées regroupant 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles et 256 zones humides dont 35 inscrites comme sites Ramsar. Ces forêts et parcours contribuent à la conservation de la biodiversité et à la protection des sols et des ressources hydriques du pays et à l'atténuation des effets des changements climatiques en jouant le rôle de puits de carbone.

Les espaces forestiers et pastoraux constituent une source de vie pour pour 8 à 10 % de la population totale du pays ; soit entre 800 000 et 1 million de personnes dont la plupart sont pauvres et dépendent des activités sylvo-pastorales. Ces écosystèmes génèrent annuellement des biens et services de plus d'un million de Dinars tunisiens (DT)<sup>1</sup> et contribuent à environ 1,5% du PIB national. Ils fournissent 15 à 25% des besoins ali-

**Photo 2 :**  
L'exploitation du Lentisque (*Pistacia lentiscus*), est une source de revenus pour de nombreuses familles.



mentaires du cheptel national et couvrent 14% des besoins des ménages en énergie domestique. Les divers produits forestiers contribuent à hauteur de 30 à 40% des revenus des ménages ruraux et l'approvisionnement en matières premières de certaines branches industrielles liées à l'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux, tels que le liège, l'alfa, les plantes aromatiques et médicinales, les champignons, etc. Aussi, les activités liées à la foresterie et les parcours offrent entre 5 à 7 millions de jours de travail par an, soit l'équivalent de 17 500 emplois permanents qui bénéficient à environ 100 000 ménages avec un revenu moyen par ménage estimé à environ 900 DT (415 euros).

Les formations forestières situées dans les zones humides et sub-humides, qui jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat et du bilan hydrique du pays, sont constamment soumises à un processus de dégradation sous la pression anthropique, la surexploitation et le surpâturage. Ce processus est de plus en plus aggravé ces dernières années par les phénomènes liés aux changements climatiques.

Depuis le début des années 90, le gouvernement tunisien a adopté des stratégies nationales et décennales pour la promotion du secteur forestier et national. La dernière stratégie nationale de développement durable et de gestion des forêts et parcours (2015-2024) vient d'être adoptée avec la participation des différents partenaires impliqués.

## Rappel du processus d'élaboration de la stratégie 2015 - 2024

Au niveau national, les instruments de mise en œuvre de la politique forestière sont le programme forestier national (PFN), la stratégie de développement économique et sociale et la stratégie de développement durable du pays. Le PFN porte sur plusieurs questions, telles que la fonction productive des forêts et leur contribution au développement rural, son rôle dans la protection et le renforcement de la biodiversité et, enfin, les aspects sociaux, récréatifs et culturels qui y sont liés.

1 - 100 Dinars tunisiens (DT) = 46 euros

Les stratégies et plans d'actions antérieurs ont porté sur l'augmentation du couvert forestier et pastoral, la lutte contre la désertification, la lutte contre les incendies de forêt, la conservation, le développement et la gestion de la flore, de la faune sauvage et des aires protégées, la conservation des eaux et du sol, la rationalisation de l'exploitation des parcours et le développement socio-économique de la population forestière. Malgré l'intégration de ces stratégies, plans d'actions et études dans les stratégies décennales de développement du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche (MARHP), l'aspect sectoriel a continué à caractériser ces initiatives. Une insuffisance de concertation entre les partenaires impliqués est constatée à ce niveau, surtout au niveau régional et local, ce qui a entravé énormément la mise en œuvre et limité les résultats attendus.

L'élaboration de la nouvelle stratégie a tenu compte de ces insuffisances ainsi que du nouveau contexte socio-politique du pays. Ceci concerne notamment :

1. Les conséquences de la révolution (janvier 2011) sur le rôle et la place du secteur forestier dans le développement rural intégré et dans le développement socio-économique de la population forestière et sur l'importance de ciblage des interventions programmées ;

2. L'intérêt croissant accordé aux phénomènes de changements climatiques et la nécessité de leur prise en considération dans la programmation des interventions et dans la mobilisation de fonds internationaux existants. Ceci est de nature à contribuer à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques sur les ressources naturelles et particulièrement sur les forêts et sur les parcours et qui peuvent contribuer de manière importante à réduire les émissions dues aux combustibles fossiles. Il est ainsi important de réfléchir alors à des mesures d'adaptation des forêts aux nouvelles conditions climatiques ;

3. Prise de conscience accrue pour le paiement des services environnementaux en relation avec la multitude des apports directs et indirects du secteur forestier et pastoral et avec la diversité des biens et services que procure le secteur forestier ;

4. Des possibilités offertes de financement et une évolution des alternatives de promotion de partenariat public/privé d'investissement dans le secteur forestier.

A cet effet, l'élaboration de la nouvelle stratégie s'est basée sur une large concertation et s'est articulée en trois phases interdépendantes comme suit :

- Phase 1 : évaluation de la stratégie forestière 2002-2011 et analyse de la situation du Programme forestier national.

- Phase 2 : identification et formulation de la nouvelle stratégie 2015-2024.

- Phase 3 : finalisation et consolidation de la stratégie 2015-2024.

## Orientations générales et principales composantes de la stratégie

Afin de concrétiser la vision prônée du secteur, l'objectif de développement de la stratégie vise à initier un processus opérationnel de planification et de gestion durable des ressources forestières et pastorales en vue d'assurer une meilleure contribution du secteur à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs planétaires ayant trait à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation des changements climatiques.

### Photo 3 :

Le développement socio-économique des régions forestières doit impliquer les groupes sociaux les plus vulnérables, dont les femmes. Ici, la cueillette non organisée de l'Alfa induit une forte pression sur les ressources pastorales souvent en situation fragile.



2 - CNULCD : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.  
CCNUCC : Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.  
CDB : Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Pour atteindre un tel objectif stratégique de développement, quatre objectifs spécifiques concomitants ont été définis pour la stratégie à savoir :

1. L'adaptation du cadre institutionnel et réglementaire du secteur et la mise à niveau de ses capacités. Ceci permettrait de créer un environnement institutionnel et réglementaire ainsi que des capacités favorables à l'engagement durable des parties prenantes (usagers, partenaires institutionnels, acteurs du secteur privé et de la société civile, partenaires du développement) dans la gestion durable des forêts et parcours.

2. L'optimisation de la contribution des forêts et des parcours au développement socio-économique des régions forestières et pastorales et à l'économie nationale. Les ressources du secteur sont gérées sur le long terme pour maintenir, améliorer et valoriser leurs produits, en particulier ceux qui sont en mesure de sous-tendre :

- le développement socio-économique des populations forestières et pastorales, hommes/femmes et jeunes, ce qui devrait favoriser l'instauration d'une gestion durable des ressources ;

- les activités de développement dans d'autres secteurs/sous-secteur de la vie économique qui sont liées aux forêts et parcours, notamment l'industrie, le tourisme naturel et l'écotourisme, l'énergie domestique ;

- le développement de l'économie verte en cherchant à impliquer les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ;

- l'amélioration de la couverture des besoins locaux et nationaux en produits forestiers, et

- d'une manière générale, la dynamisation de l'économie forestière et pastorale dans le sens d'une meilleure contribution à l'écono-

mie nationale verte et à la création d'emplois avec une considération particulière aux groupes vulnérables.

3. Le maintien et l'amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources forestières et pastorales. Les forêts et les parcours sont protégés et gérés sur le long terme pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer les fonctions et services environnementaux des écosystèmes forestiers et pastoraux, en particulier :

- le maintien de la productivité des ressources floristiques et fauniques ;

- la protection des systèmes hydrographiques pour la lutte contre la dégradation des terres et des ressources en eau ;

- la conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières et pastorales.

4. La consolidation et l'amélioration du couvert forestier et pastoral. La couverture forestière et pastorale des régions steppiques et présahariennes, y compris les nappes alfatières, sera améliorée sur les plans quantitatif et qualitatif, et ce en vue d'une meilleure contribution à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable et des objectifs planétaires des conventions de Rio (CNULCD, CBD et CCNUCC)<sup>2</sup> en matière de biodiversité, d'adaptation aux atténuations des changements climatiques et de lutte contre la désertification. L'accent sera mis sur le développement et l'amélioration du couvert forestier et pastoral moyennant le reboisement et l'amélioration des parcours qui contribueront à terme à la protection des écosystèmes à l'échelle des bassins hydrographiques ou des paysages ainsi que la protection des écosystèmes et habitats steppiques/présahariens et la lutte contre la désertification.

La mise en œuvre de la stratégie sera effectuée dans le cadre de projets bien déterminés et la responsabilité de sa mise en œuvre incombera principalement à l'Administration forestière et, complémentaiement, aux partenaires institutionnels et non institutionnels, à savoir :

1. Les partenaires du secteur public qui comprennent :

- les institutions et structures de développement à différents niveaux du ministère de l'Agriculture ainsi que ses services régionaux, en particulier à travers les projets spécifiques de développement intégré dans les régions forestières et pastorales ;

#### Photo 4 :

Protection des retenues des infrastructures hydrauliques par des plantations forestières.



– certaines structures de développement qui relèvent du ministère du Tourisme, du ministère de l'industrie, du ministère du commerce et de l'artisanat, etc., qui sont plus ou moins concernés par la gestion et la valorisation des ressources forestières et pastorales ;

– certaines structures de développement qui relèvent du ministère de l'Intérieur, du ministère de l'Équipement et de l'Environnement et du ministère chargé du Développement régional qui sont concernés par la gestion et l'administration de l'espace territorial, en particulier l'espace rural.

2. Les acteurs du secteur privé, organisés ou non, et leurs organisations professionnelles ou socioprofessionnelles et les organisations de base qui sont concernés par la cogestion des ressources forestières et pastorales et le développement des filières des produits forestiers.

La coordination de la mise en œuvre de la stratégie sera assurée par l'Administration forestière à différents niveaux à savoir :

– au niveau de la planification, la programmation des activités ;

– au niveau du suivi-évaluation des réalisations et de l'audit des coûts correspondants, des performances et des résultats, ainsi que de la préparation des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie ;

– au niveau de la mobilisation des ressources sur le plan national et international et ce en coordination avec les départements concernés du ministère de l'Agriculture (DGFIOF<sup>3</sup>, Coopération, etc.), ainsi qu'avec les autres départements ministériels concernés (ministère des Finances, ministère du Développement économique et de la Coopération internationale).

## Les enjeux de la stratégie

Les enjeux de la stratégie sont de taille, compte tenu de l'importance des ressources du secteur sur les plans social, économique et environnemental, des prolongements du secteur dans différents domaines et branches de la vie socio-économique (protection des terres et des ressources en eau, élevage, industrie, énergie domestique, tourisme, etc.), et des implications du secteur, toute proportion gardée, pour l'environnement planétaire (contribution à la conservation de la

| OBJECTIF /<br>Programme /<br>Sous-programme   | Total<br>S/Prog.<br>(M DT) |
|---|----------------------------|
| <b>OBJECTIF 1 : ADAPTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE<br/>DU SECTEUR ET RENFORCEMENT DE SES CAPACITES</b>   |                            |
| <i>Programme 1 : Restructuration et renforcement des capacités<br/>de l'administration forestière</i>                 |                            |
| – Sous-programme de réforme de l'administration forestière  | 0,6                        |
| – Sous-programme de renforcement des capacités de l'administration forestière   | 1,1                        |
| – Sous-programme de consolidation du processus d'élaboration<br>et de révision de l'INFP                              | 14,0                       |
| – Sous-programme de Recherche-Développement   | 1,0                        |
| – Sous-programme de mobilisation des ressources financières pour le financement du<br>secteur                         | 0,4                        |
| – Sous-programme assainissement/apurement de la situation foncière des forêts   | 0,6                        |
| <b>Sous-total programme 1</b>   | <b>17,6</b>                |
| <b>OBJECTIF 2 : OPTIMISATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR<br/>AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE</b>                  |                            |
| <i>Programme 2 : Optimisation de contribution du secteur au développement<br/>socio-économique</i>                    |                            |
| – Sous-programme de développement socio-économique des zones forestières  | 72,1                       |
| – Sous-programme de développement socio-économique des zones pastorales   | 120,5                      |
| – Sous-programme de développement socio-économique des nappes alfatières  | 45,4                       |
| – Sous-programme de valorisation des ressources forestières et pastorales   | 2,2                        |
| – Sous-programme de développement du PPP pour la cogestion des ressources<br>forestières                              | 1,3                        |
| <b>Sous-total programme 2</b>   | <b>241,4</b>               |
| <b>OBJECTIF 3 : MAINTIEN ET AMELIORATION DES FONCTIONS ET SERVICES<br/>ENVIRONNEMENTAUX DES RESSOURCES DU SECTEUR</b> |                            |
| <i>Programme 3 : Maintien et amélioration des fonctions et services<br/>environnementaux</i>                          |                            |
| – Sous-programme de protection des ressources forestières   | 60,5                       |
| – Sous-programme de consolidation et d'amélioration de la gestion des forêts<br>et des nappes alfatières              | 182,5                      |
| – Sous-programme de consolidation de la gestion des AP et de conservation<br>de la biodiversité                       | 12,9                       |
| – Sous-programme de conservation et valorisation de la faune sauvage  | 0,2                        |
| – Sous-programme d'atténuation des effets des changements climatiques   | 0,5                        |
| <b>Sous-total programme 3</b>   | <b>256,5</b>               |
| <b>OBJECTIF 4 : CONSOLIDATION ET AMELIORATION DU CAPITAL<br/>DES RESSOURCES FORESTIERES ET PASTORALES</b>             |                            |
| <i>Programme 4 : Consolidation et amélioration du couvert forestier et pastoral</i>                                   |                            |
| – Sous-programme d'amélioration du couvert forestier et de lutte<br>contre la dégradation des terres                  | 275,5                      |
| – Sous-programme d'amélioration du couvert pastoral et de lutte<br>contre la désertification                          | 59,0                       |
| <b>Sous-total programme 4</b>   | <b>334,5</b>               |
| <b>TOTAL STRATEGIE</b>  | <b>850,0</b>               |

3 - DGFIOF : Direction générale financement, investissements et organismes professionnels

Youssef SAADANI  
Directeur Général  
des Forêts au MARHP  
30 Rue Alain Savary  
1002 Tunis  
TUNISIE  
Email :  
ysaadani04@yahoo.fr

biodiversité mondiale et l'atténuation des changements climatiques, etc.). Ces enjeux s'articulent essentiellement autour de la capacité d'adaptation de l'Administration forestière afin de consolider et valoriser les acquis ; une bonne gouvernance des ressources du secteur et une ouverture du secteur sur le contexte national et international. Les aspects de la mise à niveau de la réglementation est nécessaire afin de favoriser l'initiative, la promotion du partenariat et l'implication de tous les acteurs concernés.

Egalement, la mise en œuvre de la stratégie doit tenir compte de la continuité et la consolidation de l'œuvre de développement du secteur à travers l'amélioration du bien-être des populations usagères, la dynamisation de l'économie forestière et pastorale, la création d'emplois et la satisfaction des besoins nationaux en produits forestiers. Une attention particulière doit être donnée à la pérennité du capital des ressources naturelles qui se trouve menacée par une demande accrue sur les produits et les services forestiers, une pression foncière accrue sur les parcours et les nappes alfatières, une augmentation des risques de désertification face au risque d'accroissement de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes naturels vulnérables des régions arides et semi-arides.

## Récapitulatif du plan d'action et coût de la stratégie

Le plan d'action représente une traduction des différentes composantes fédérées aux objectifs stratégiques en termes de programmes, sous-programmes et activités. Ainsi, chaque objectif stratégique se trouve étayé par un programme qui comporte un certain nombre de sous-programmes comportant à leur tour des composantes ou des activités qui peuvent être réalisées ensemble ou séparément. Chaque sous-programme est décrit dans une fiche esquissant (i) le contexte et la justification du sous-programme, (ii) les objectifs, (iii) les résultats attendus, avec quelques indicateurs généraux de performance, (iv) les composantes/activités prévues pour produire les résultats escomptés, (v) une estimation globale des apports requis pour ce faire et (vi) un planning indicatif de réalisation. En tout, 18 sous-programmes ont été identifiés. Le tableau (Cf. page précédente) récapitule les coûts du plan d'action qui sont ventilés par sous-programme.

**Y.S.**

---

## Résumé

La Tunisie vient de se doter d'une nouvelle stratégie de développement et de gestion durable des forêts et des parcours qui couvrent 34% du territoire national, soit 5,6 millions d'hectares.

Présentée à Barcelone, lors de la 4<sup>e</sup> Semaine forestière méditerranéenne (du 17 au 20 mars), cette stratégie couvre la période 2015-2024. Elle vise à dynamiser le secteur forestier et pastoral en Tunisie tout en garantissant un développement local durable, créateur d'emplois et de revenus pour plus de 800 000 personnes vivant dans ces écosystèmes vitaux très vulnérables.

Concrètement, la nouvelle stratégie vise la mise en place d'un cadre favorable incitatif au développement de l'économie verte, le renforcement de la prise de conscience quant à l'impact des changements climatiques sur les espaces forestiers et pastoraux et la promotion du partenariat public-privé, en tant qu'appui au développement durable.

---

## Resumen

### La estrategia de desarrollo sostenible de los bosques y pastizales en Túnez 2015-2024 Por una transición hacia la economía verde

Túnez acaba de adoptar una nueva estrategia de desarrollo y gestión sostenible de los bosques y pastizales que cubren el 34% del territorio nacional, es decir, 5,6 millones de hectáreas.

Presentada en Barcelona durante la IV Semana Forestal Mediterránea (del 17 al 20 de marzo), esta estrategia cubre el periodo 2015-2024. Su objetivo es dinamizar el sector forestal y pastoral en Túnez a la vez que se garantiza un desarrollo local sostenible, creador de empleo e ingresos para las más de 800 000 personas que viven en estos ecosistemas vitales muy vulnerables.

En concreto, la nueva estrategia apunta al establecimiento de un marco indicativo favorable al desarrollo de la economía verde, el fortalecimiento de la sensibilización en cuanto al impacto del cambio climático sobre los espacios forestales y pastorales y la promoción de la asociación público-privada, así como el apoyo al desarrollo sostenible.